



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 7.3), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 7.3), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON (à partir du 7.3), M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 5.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony POULIN

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : JP. MICHAUD (à partir du 7.3), A. POULIN

Mandataires : M. LOYAT (à partir du 7.3), F. PRESSE

Délibération n°2016/003453

Rapport n°5.4 - Subvention du Grand Besançon à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS)

Subvention du Grand Besançon à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020	Montant prévu au BP 2016 : 30 247€
« Subventions aux associations - Habitat »	Montant de l'opération : 7 800 €

Résumé :

L'agence immobilière à vocation sociale (AIVS) du Doubs sollicite une contribution financière du Grand Besançon au titre de l'exercice 2016. Il est proposé d'attribuer à l'association une participation de 7 800 €, correspondant au total des subventions accordées en 2015 par le Grand Besançon d'une part et la Ville de Besançon d'autre part afin de soutenir son activité de gestion de logements destinés à reloger des ménages à faibles ressources.

I. Contexte

Les agences immobilières à vocation sociale (AIVS) sont des associations de type « loi 1901 ». Elles ont été créées et développées à l'initiative de la FAPIL (Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement) pour loger des personnes défavorisées. Elles ont pour objet principal de gérer des logements appartenant à des propriétaires privés et de les louer à des ménages en difficultés économiques et sociales.

L'AIVS du Doubs a été créée le 15 novembre 2000. Elle se situe dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et exerce en tant que structure d'aide à la gestion locative. En 2016, l'AIVS a rejoint le mouvement SOLIHA – Solidaires pour l'habitat ; la fédération SOLIHA étant issue de la fusion des mouvements PACT et Habitat et Développement.

L'AIVS est au service des personnes défavorisées à la recherche d'un logement, des propriétaires bailleurs de logements conventionnés (propriétaires privés ou communes) et des partenaires sociaux en proposant une gestion locative adaptée, la prévention des impayés et un suivi social de proximité.

L'AIVS gère un parc de 325 logements sur le département du Doubs dont 191 sur le Grand Besançon.

Le budget de l'AIVS en 2016 s'établit à 252 866 €. La vente de prestations (honoraires de gestion, rédaction de baux, etc.) représente 42 % de ce budget. Les différentes subventions accordées à l'association (Conseil Départemental, CAF, SOLIHA, DDCSPP, CCVM et Grand Besançon) s'élèvent à 137 576 € soit 54 % du budget 2016.

II. Contribution proposée

Le Grand Besançon est sollicité pour soutenir le fonctionnement de cette association. Une subvention d'un montant de 7 800 € est accordée à l'AIVS au titre de l'exercice 2016 (ce montant correspond au total des subventions versées en 2015 par le Grand Besançon et par la Ville de Besançon regroupées en raison du transfert du service Logement de la Ville de Besançon au Grand Besançon).

M. F. TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 7 800 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) du Doubs au titre de l'exercice 2016.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 DEC. 2016



Contrôle de légalité